

B. 15. 11. F. 2.

Légation de Suisse  
en  
France

Paris, le 8 novembre 1944.

Le présent mot de la demande...  
II. B. 7/44  
Paris.

Confédération

M. Charrier  
M. Murant  
de Kott

Le profit de l'occasion pour demander à M. Bidault s'il estimait que M. Walter Stucki, qui avait été en son temps le représentant de la Confédération suisse en France, pourrait le cas échéant être nommé à Paris. J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai été reçu aujourd'hui par M. Georges Bidault, Ministre des Affaires Etrangères et que je lui ai posé diverses questions concernant les représentations diplomatiques réciproques franco-suisse, qui ont fait l'objet de nos conversations lors de mon récent séjour à Berne.

Le Gouvernement Provisoire de la République Française, J'ai été fort étonné de constater qu'il semble avoir eu une erreur regrettable de transmission imputable à M. Vergé, soit aux fonctionnaires du Quai d'Orsay, concernant les intentions de la Suisse en cette matière. En effet, M. Bidault avait l'impression que la Suisse demandait au Gouvernement Provisoire de la République Française d'envoyer à Berne un Ambassadeur, mais que la Confédération ne serait représentée à Paris que par un Chargé d'Affaires. M. Bidault d'ailleurs, s'empressa de dire qu'il croyait qu'il s'agissait d'une erreur, et j'eus vite fait de dissiper ce petit malentendu.

J'ai expliqué au Ministre des Affaires Etrangères que la Suisse attachait une très grande importance à sa représentation diplomatique en France et que, par conséquent, la question de la désignation d'un ministre plénipotentiaire à Paris faisait actuellement l'objet d'un examen approfondi des autorités fédérales; celles-ci tendent à maintenir en cette question un parallélisme aussi complet que possible avec l'attitude observée par les autorités françaises en ce qui concerne les représentations diplomatiques respectives. M. Bidault a déclaré que dès que la Suisse aurait, par la nomination d'un ministre à Paris affirmé nettement sa reconnaissance du Gouvernement Provisoire de la République Française, le Gouvernement Français s'empresse de demander à son tour l'agrément pour un ambassadeur à Berne. M. Bidault, en effet, considère que la désignation de chargés d'affaires ne correspond pas à l'importance que doivent revêtir nos missions diplomatiques. Il s'empresse d'ailleurs d'ajouter que ma personne ne soulevait aucune objection quelconque de sa part, et qu'il était au contraire très heureux de me voir à Paris. Je fus cependant frappé par

Département Politique Fédéral  
B e r n e





Département de Suisse

le fait qu'il ne souffla mot de la demande d'agrément qui a été faite par le Département Politique pour ma désignation en qualité de chargé d'affaires en pied à Paris.

Je profitais de l'occasion pour demander à M. Bidault s'il estimait que M. Walter Stucki, qui avait été en son temps accrédité auprès du Président Lebrun comme Ministre de Suisse en France, pourrait le cas échéant, reprendre ses fonctions à Paris. La réponse immédiate de M. Bidault fut un nonnet et catégorique. Malgré toute l'admiration et le respect que le Gouvernement Français a pour M. Stucki et la magnifique attitude qu'il a observée pendant les jours critiques à Vichy, il paraît à M. Bidault absolument exclus de recevoir auprès du Gouvernement Provisoire de la République Française, un diplomate qui a exercé ses fonctions auprès d'un Gouvernement composé de traîtres à la France et qui seront châtiés pour leurs actes. D'ailleurs, Mgr. Valerio Valeri, nonce du Pape, qui est venu de Vichy à Paris, n'est pas reconnu comme représentant du Saint-Siège auprès du Gouvernement Provisoire, malgré les demandes instantes du Pape. M. Bidault m'a donné l'assurance que jamais l'agrément ne serait donné à Mgr. Valerio Valeri, mais qu'au contraire, on demandait qu'il quitte la France le plus rapidement possible. Comme vous voyez, la position du Ministre des Affaires Etrangères dans cette question était on ne peut plus catégorique, sans équivoque possible, et j'ai l'impression que rien ne pourra le faire changer d'avis. J'ai enfin demandé que le GPRF ne tarde pas plus longtemps à accorder l'autorisation aux représentations diplomatiques à Paris d'utiliser le chiffre dans leurs correspondances télégraphiques. Quand j'ai commencé à parler de cette affaire, M. Bidault a levé les mains au ciel et m'a affirmé que c'était pour lui aussi bien que pour tout le Gouvernement Français une situation impossible. Les autorités militaires alliées continuent à faire obstruction dans cette affaire et refusent le passage aux télégrammes chiffrés même à des représentants de pays comme la Chine et d'autres nations alliées. M. Bidault est donc d'accord avec moi qu'il s'agit là d'un scandale et il m'affirme qu'il emploie toute son énergie à remédier à cette situation intenable, aussi bien pour le Gouvernement Français que pour les missions diplomatiques accréditées auprès de sa personne. Je suis cependant frappé par

Département Politique fédéral

B e r n e



En attendant que les démarches du Ministre des Affaires Etrangères soient couronnées de succès, M. Bidault me propose la procédure suivante: un télégramme chiffré avec mon chiffre serait accepté par le Ministère des Affaires Etrangères en vue de transmission à Londres où le message sera délivré tel quel à notre Légation qui se chargera de le faire parvenir à Berne. Le Ministre s'excuse des ennuis dont nous sommes victimes "pour autant que le Gouvernement français en est responsable." Je remercie M. Bidault de sa compréhension dans cette affaire et exprime l'espoir que la mission diplomatique suisse pourra bientôt jouir de tous les privilèges auxquels elle peut prétendre.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Chargé d'Affaires de Suisse:



En attendant que les démarches du Ministère des Affaires  
 étrangères soient couronnées de succès, M. Ribault me  
 propose la procédure suivante: un télégramme chiffré  
 avec mon chiffre serait accepté par le Ministère des  
 Affaires étrangères en vue de transmission à Londres  
 où le message sera délivré tel quel à notre légation  
 qui se chargera de le faire parvenir à Berne. Le Mi-  
 nistère s'excuse des ennuis dont nous sommes victimes  
 "pour autant que le Gouvernement français en est res-  
 ponsable." Je remercie M. Ribault de sa compréhension  
 dans cette affaire et exprime l'espoir que la mission  
 diplomatique suisse pourra bientôt tenir de tous les  
 privilèges auxquels elle peut prétendre.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédé-  
 ral, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Chargé d'Affaires de Suisse: